



Le + syndical

## Négociations salariales 2011 : Clap de Fin !

Mercredi 20 Avril, la Direction d'AIRBUS en France a réuni les organisations syndicales pour la 3<sup>ème</sup> et dernière réunion de négociations des salaires 2011, en présence de M.BARIL, DRH AIRBUS.

▪ **Nouvelles propositions de la Direction :**

	NON-CADRES		CADRES	
	AG	AI	I à IIIB	IIIBEX et IIIC
			AI	AI
01/01/2011	1,4%	0,8%	3%	3%
01/06/2011		0,8%		
<b>TOTAL</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>
<b>01/05/2011</b>	<b>Prime de 800€</b>			

• **Autres propositions de la Direction pour les Non-Cadres :**

- Reconduction de la clause de rendez-vous à l'identique de 2010,
- Revalorisation du salaire plancher à 1570 €
- Une mesure **Garantie d'Evolution Salariale (GES)** de 35 € toutes mesures confondues,
- AI mini de 40€
- Accompagnement du passage au coefficient 270 points hors politique salariale.
- Attention particulière pour la population des ATAM (techniciens, agents de maîtrise, administratifs,...) en terme de déroulement de carrière (promotions et augmentations individuelles).

• **Autres propositions de la Direction pour les Cadres**

- Abondement du budget dégagé par l'application de la clause « bilan de fin d'année 2010 » pour accompagner les promotions 2011
- Mise à la RMG 2012 en Janvier 2012 pour les promus 2011
- Mise à la RMG 2011 des promus 2010 , sur le budget AI de Janvier 2011.
- Fixation d'une AI mini de 3%
  - Avec un socle de 80€
  - Au-delà d'un forfait de 5000€, l'AI mini ne peut être inférieure à 150€
- Mise en place d'une Garantie de Progression Salariale : les Cadres n'ayant pas eu d'AI en 2010 et 2011 verront leur salaire revalorisé de 80% de l'inflation cumulée 2010/2011
- « Bilan de fin d'année 2011 » permettant un complément de politique salariale, en niveau, en cas de dérapage de l'inflation.

## ➤ Considérations CFE-CGC

### La CFE-CGC note des évolutions positives :

- Un niveau de 3% au lieu de 2,7%
- Une prime de 800€ au lieu de 600€
  
- Pour les Non Cadres :
  - Des dates d'application avancées au 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juin pour l'application des AI au lieu de Mai et Octobre
  - Des progressions du salaire plancher et de la GES
  - La prise en compte de la revendication **CFE-CGC** en faveur des promotions des populations ATAM .
  
- Pour les Cadres :
  - Financement des promotions hors politique salariale.
  - Une mise à la RMG 2012 des promos 2011 dès connaissance de ces minis , avec application rétroactive au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, hors budget AI
  - Protection, à minima, du Pouvoir d'Achat des cadres avec la GPS et le « bilan de fin d'année »

### Cependant, la CFE-CGC regrette de ne pas avoir été entendue sur :

- La revalorisation de la prime annuelle des Non-Cadres forfaités.
- La revalorisation des primes d'ancienneté cadres et non-cadres.
- La prime de 800€ proportionnelle aux salaires individuels
- Une meilleure protection du pouvoir d'achat des cadres par une GPI ( Niveau minimal garanti pour les cadres sans AI dans l'année ).
- Le rattrapage, hors politique salariale, des promus 2010 aux minis 2011

La Direction doit désormais adresser les textes précis des accords Cadres et Non-Cadres, ainsi que les notes d'application. La **CFE-CGC** vérifiera la juste rédaction des mesures proposées, en particulier celles concernant les promotions des ATAM et les clauses sur la RMG, la GPS et le bilan de fin d'année.

La **CFE-CGC** réunira les conseils syndicaux dans tous les établissements pour décider de sa position.

## **Les projections sont terminées. Quelques marches ont été gravies...**

### **Palme ou pas ??**

### **Le jury entre en délibération.**

Toulouse, le 21 avril 2011.